

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2018-006/PR/MCCPT portant adoption du Budget Prévisionnel 2018 de la R.T.D.

n° 2018-006/PR/MCCPT

Ministère

MINISTERE DE LA COMMUNICATION, CHARGE DES
POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS

Date de publication

11 janvier 2018

Numéro JO

n° 1 du 15/01/2018

Date du numéro

15 janvier 2018

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi constitutionnelle n°92/AN/I 0/6°L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°42/AN/99/40 L du 17 mai 1998 portant création d'un établissement dénommé "Radio télévision de Djibouti"

VULa Loi n°42/AN/98/470 L du 21/01/1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

VULe Décret n°99-0059/PRE du 12 mai 1999 portant nomination des membres du gouvernement et fixant leurs attributions

VULe Décret n°99-0170/PR/MCC portant statut et cahier des charges de la Radiodiffusion Télévision de Djibouti

VULe Décret n°2000-0256/PR/MCCPT portant modification de statut de la R. T. D.

VULes Nécessités de service

VULe Procès-Verbal de la réunion du conseil d'Administration du 02 novembre 2017

VULe Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016, portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016, portant nomination des Membres du Gouvernement

VULe Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016, fixant les attributions des Membres du Gouvernement

VULa Délibération n°2016-001/ RTD du 02 novembre 2017

SUR Proposition du Ministre de la Communication, chargé des Postes et des Télécommunications.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 Janvier 2018.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est arrêté le budget prévisionnel de la Radiodiffusion Télévision de Djibouti (RTD) pour l'exercice 2017 comme suit

- En recettes et dépenses à la somme de : 1 696 348 094 DJF.(Un milliard six cent quatre vingt seize millions trois cent quarante huit mille quatre vingt quatorze francs Djibouti).

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH